



GALETTE TDV - 25 JANVIER 2020

L'UTILISATION DES TÉLÉPHONES PORTABLES

Le sujet a été soulevé pour différentes raisons :

- Durant les temps calmes, les enfants qui n'ont pas de portables seraient exclus.
- L'utilisation irraisonnée des portables dans l'équipe pédagogique (notamment chez les anims) alimenteraient les tensions dans l'équipe (avec l'idée que certain.e.s se cachent pour les utiliser).

Concernant les enfants, une des solutions proposées a d'abord été d'interdire purement et simplement les portables. Cette proposition n'ayant pas recueilli assez de soutien, elle n'a finalement pas été retenue. Un point des points soulevés notamment était que le temps calme est un moment où les enfants ont le droit de faire ce qu'ils veulent de ce moment. S'ils ont envie d'utiliser leurs portables durant ce temps libre, il semble difficile de le leur interdire.

La question reste en statu quo sur les enfants. Le portable reste autorisé durant les temps calmes et reste interdit le reste du temps.

Concernant l'équipe pédagogique, il a d'abord été rappelé fermement que l'utilisation des portables par l'équipe pédagogique ne doit pas se faire à des fins personnelles et que son utilisation doit être limitée au strict minimum : c'est-à-dire une utilisation avec un but pédagogique (accessoire de jeu, musique, ...)

Afin de limiter encore plus son utilisation – avec dans l'idée que plus on utilise le portable, plus il y a de chance que cela dérape sur des utilisations non-pédagogiques – il a été établi que le TDV allait s'engager à fournir le plus d'alternatives possibles aux portables pour les utilisations actuelles (lampe de poche, chronomètre, montre, carte géographique ...).

Il a été tranché que les portables pour les animateurs restent strictement interdits aux moments suivants :

- Les temps de vie quotidiennes (repas, temps calmes, danses, douches...)
- Les temps à préparer des activités dans la salle anim, et l'utilisation dans la salle anim en général.
- Les temps de marches et randonnées (ne pas utiliser google maps par exemple)

Les exceptions à ces restrictions s'appliquent dans les cas suivants :

- Pour garantir la sécurité des enfants (appel d'urgence, consultation d'information de santé,...)
- Pour mettre de la musique en extérieur
- Pour mettre de l'ambiance dans un jeu (musique, bruitages,...)

Il a également été rappelé que, dans la mesure où il est demandé aux enfants de ne pas utiliser leur portable et dans un souci de cohérence, ces restrictions s'appliquent à toutes l'équipe pédagogique. Il est donc demandé aux Z, Top Z et directeurs de ne pas utiliser leur portable devant les enfants (notamment durant les moments cités ci-dessus).

Le TDV ne souhaitent pas se placer dans une position de punition et préfère donc adopter une position où chacun fera usage de pédagogie concernant les portables. La confiance est donc de mise.

Ainsi, il a été proposé de créer un mode spécifique à appliquer à son téléphone : le mode TDV, que chacun prendra soin de considérer.

Les caractéristiques du mode TDV sont :

- **Mode silencieux (ou ne pas déranger, pour éviter les notifications)**
- **Mode avion (pas de 3G, 4G, wifi, données cellulaires)**
- **Seul le Bluetooth est autorisé (pour la musique notamment)**

Si un animateur ne respecte pas ce mode, il pourra être repris par des membres de l'équipe pédagogique à ce sujet.

Le TDV donne toute sa confiance à l'équipe pédagogique afin que celle-ci mette en pratique les dispositions mentionnées ci-dessus. Le portable est interdit durant tous les moments de vie quotidienne et le reste du temps il est utilisable qu'à des fins pédagogiques. Le mode TDV doit être activé sur les téléphones de tous les animateurs (mode avion, silencieux, et bluetooth autorisé uniquement) et il est demandé au reste de l'équipe pédagogique (Z, Top Z, directeur) de ne pas utiliser leur portable devant les enfants par soucis de cohérence.